

# Pièces à fournir

## Pour le dépôt de la demande



### Pour tous les demandeurs :

- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- Livret de famille, pour les foyers avec enfants,
- Avis d'imposition n-2 et n-1,
- Attestation d'exclusivité de propriété unique,
- Devis des travaux envisagés,
- Plan(s) du logement.

### Pour les futurs acquéreurs :

- Compromis ou promesse de vente,

### Pour les propriétaires depuis moins de 5 ans :

- Attestation notariée de propriété,

## Pour le versement de l'aide



- RIB,
- Facture définitive totale.

## Infos pratiques

Le dossier de demande de l'aide PrimO TravO est à déposer, complet, à l'Accueil Logement de **LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE** aux horaires suivants :

**LOUDEAC**  
communauté  
BRETAGNE CENTRE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :  
10h - 12h / 14h - 17h  
Vendredi :  
10h - 12h/14h - 16h



Siège  
Communauté de communes  
4/6 bd de la Gare  
22 600 LOUDEAC  
Tél : 02 96 66 09 09  
c.gicquel@loudeac-communaute.bzh



Pôle de Proximité  
Espace Sainte-Anne  
22 230 MERDRIGNAC  
Tél : 02 96 67 45 45  
s.garnier@loudeac-communaute.bzh

[www.loudeac-communaute.bzh](http://www.loudeac-communaute.bzh)

Ce dossier est élaboré en référence **aux modalités d'instruction et d'attribution définies par délibérations du Conseil Communautaire de LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE.**

Les demandes sont traitées **par ordre d'arrivée dans la limite des crédits annuels disponibles.**

Si ce montant est atteint en cours d'année, les demandes éligibles non satisfaites seront traitées en priorité l'année suivante.

La Communauté de Communes se réserve le droit, à tout moment, de mettre fin au dispositif ou d'en modifier les règles d'octroi.



Conception graphique : Service Communication LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE - Février 2017

**LOUDEAC**  
communauté  
BRETAGNE CENTRE



**Des aides pour vos travaux de rénovation thermique**

## Qu'est ce que Primo-Travo ?

C'est une aide financière proposée par LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE aux ménages envisageant des travaux de rénovation thermique dans leur maison, située sur le territoire et dont ils sont propriétaires depuis moins de 5 ans.

### Les conditions

☒ Etre primo-accédant, c'est-à-dire être en **cours d'acquisition** ou propriétaire **depuis moins de 5 ans**.

Ce logement doit constituer l'**unique** bien immobilier du ménage.



☒ Répondre aux critères de revenus définis :

Nombre de personnes au foyer	Plafonds (Revenu fiscal de référence N-2 ou N-1 si plus favorable)
1	22 000 €
2	30 000 €
3	34 000 €
4	39 000 €
5 et plus	44 000 €

☒ Envisager des travaux de **rénovation thermique** (isolation, pose ou remplacement de menuiseries, chauffage, ventilation, équipement de production d'eau chaude...).

Les travaux ne doivent pas commencer **avant la décision d'attribution** et seront réalisés **par un artisan** (exception faite pour l'isolation).

### Montant de la subvention



La subvention est calculée sur la base d'un **plafond de travaux de 20 000 € HT**.

Pour y prétendre, il est nécessaire que les travaux envisagés permettent au logement un **gain d'énergie** :

<b>Gain énergétique</b>	Entre 30 et 50 %	> à 50 %
<b>Taux de subvention</b>	<b>20 %</b>	<b>30 %</b>
<b>Plafond de travaux</b>	20 000 € HT	

### Exemple

Célibataire dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 21 500 €

Travaux envisagés : installation d'un poêle, d'une ventilation et changement d'ouvertures pour un montant de devis de 15 000€

Gain énergétique entre 30 et 50 %

**20 % Subvention Primo-Travo :**

**3 000 €**

**Cumulable avec l'éco prêt à taux zéro**



### Exemple

Famille avec deux enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 38 000 €

Travaux envisagés : remplacement de la chaudière, des huisseries et isolation des murs pour un montant de devis de 29 500€.

Gain énergétique > à 50 %

**30 % Subvention Primo-Travo :**

**6 000 €**

### Les étapes

1 - Vérification des critères d'éligibilité auprès de l'Accueil Logement de LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE

2 - Constitution du dossier par le ménage,

3 - Visite du domicile par le thermicien de LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE,

4 - Étude du dossier et agrément,

5 - Versement de la subvention sur présentation des factures acquittées.